

SEANCE DU LUNDI 21 février 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 21 février à 20 heures, le **Conseil Municipal de la Commune de VALFRAMBERT**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente de Valframbert en raison du contexte sanitaire, sous la présidence de Monsieur Francis AIVAR, Maire de Valframbert.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 février 2022

Etaient présents : Hubert de Beauregard, Jean-Paul Saint-Germain, Marie-Odile Duval, Claude Lambert, Michel Maillard, Eric Leroy, Ouarda Kedjam, Dominique Brionne, Michèle Honniball, Marc Lorand-Brionne, Sylvie Douvenoult, Régine Barberon, Bertrand Manson

Absent : Julien BOURGAULT

Absents excusés : Roselyne Guillaume (pouvoir à D. Brionne), Francine Thefaine (pouvoir à Jean-Paul Saint-Germain)

Délibération 2022-4 – Mise en œuvre de l'étude de faisabilité des travaux de l'école

Monsieur le Maire informe les élus que son adjointe et lui-même ont rencontré deux fois l'architecte Mme Letessier dans le cadre des travaux souhaités pour l'école.

Voici sa proposition d'honoraires pour une étude de faisabilité avec programmation en vue d'un prochain appel à candidatures :

- Relevé succinct en plans des différents bâtiments dont aucun élément n'est disponible et contrôle des autres bâtiments, constituant le pôle scolaire et culturel = 2 160 € HT
- Diagnostic architectural des bâtiments (bilan des surfaces disponibles en fonction de l'état du bâti, et dysfonctionnements organisationnels et réglementaires notamment en termes d'accessibilité PMR) = 1 420 € HT
- Schéma d'organisation général et esquisse limitée au plan avec approche estimative afin de déterminer programme et enveloppe budgétaire = 2 830 € HT
- Etablissement du programme fonctionnel à intégrer au futur dossier d'appel à candidatures (contexte et histoire / objectifs et enjeux / programme fonctionnel et spatial avec tableau de surfaces et schéma d'organisation / objectifs techniques et environnementaux...) = 2 830 € HT

soit un **TOTAL de 9 240 € HT**

Après délibération, l'assemblée vote favorablement, à l'unanimité, à la mise en œuvre de l'étude proposée et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette mise en œuvre.

Un groupe d'élus accompagnera le cabinet d'architecte tout au long de cette première phase : Francine Théfaine, Marie-Odile Duval, Ouarda Kedjam, Jean-Paul Saint Germain, Roselyne Guillaume et Hubert de Beauregard.

Le 1^{er} adjoint au Maire demande à ce qu'un planning de réalisation de cette étude soit communiqué aux élus.

Etat du compte administratif

	AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BP 2022	FONCTIONNEMENT	
A	RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2021	923 225,35 €	
B	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2021	763 509,17 €	
C	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 = (A-B)	159 716,18 €	
D	EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP 2021	139 719,06 €	
E	RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT = (C+D)	299 435,24 €	résultat de clôture
		INVESTISSEMENT	
F	RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2021	273 019,18 €	
G	DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2021	139 918,80 €	
H	RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2021 = (F-G)	133 100,38 €	
I	EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP 2021	-207 668,19 €	
J	RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT = (H+I)	-74 567,81 €	
		RESTES REALISER	A
K	RECETTES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2021 et à inscrire en 2022	0,00 €	
L	DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2021 et à inscrire en 2022	0,00 €	
M	RESULTAT D'INVESTISSEMENT EN RAR = (K-L)	0,00 €	
N	BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>NEGATIF</u> de (J + M)	-74 567,81 €	
O	EXCEDENT DE BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>POSITIF</u> de (J + M)	0,00 €	

	<u>Investissement</u>		
	Article R 001 – Résultat d'investissement reporté – (si positif = rec)		
o u	Article D 001 – Résultat d'investissement reporté – (si négatif = dép)	-74 567,81 €	
	<u>Investissement Recettes</u>		
	Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (=N)	74 567,81 €	
	<u>Fonctionnement Recettes</u>		
	Article R 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent (E-article 1068)	224 867,43 €	report excedent

Le compte administratif détaillé est joint à ce compte-rendu.

Information sur la mise en vente des locaux « bar-restaurant » et « boulangerie »

Monsieur le Maire informe que ORNE HABITAT l'a informé de la mise en vente du « bar-restaurant » situé à Valframbert.

Monsieur le Maire a également demandé une évaluation de la « boulangerie » à des fins de vente éventuelle. Cette évaluation sera présentée lors d'un prochain conseil.

En cas de vente, le groupe de travail créé au sujet de la galerie marchande d'automates n'aurait plus lieu d'être. Dans le cas contraire, il poursuivra son étude de faisabilité.

Elections Présidentielles

Monsieur le Maire demande à chacun de s'inscrire sur les créneaux des jours de vote pour la tenue du bureau de vote. Voir tableau en annexe.

Divers sujets

- Rappel de la réunion CCID le 3 mars à 14h30 à la mairie
- Réunion commission associative le 28 février à 20h à la mairie
- Rappel de la commission finance le 1^{er} mars à 20h à la mairie et vote du budget le 7 mars 2022